

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article53>



Mise en oeuvre du livret de compétences

- Archives -

Date de mise en ligne : jeudi 25 novembre 2010

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés

La mise en œuvre du livret scolaire est définie par la **circulaire du 18 juin 2010**

<http://eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

Il doit comporter :

- Les évaluations périodiques en usage dans l'école
- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 et de CM2.
- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école présentées selon le modèle de l'annexe 2 du B.O.
- Les attestations de premiers secours et de première éducation à la route
- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

Les éléments relatifs à la maîtrise des connaissances et des compétences en CM2, les résultats aux évaluations nationales en CM2 ainsi que les attestations figurant aux points 4 et 5 sont transmis au collège d'accueil de l'élève.

Un livret BEF (Bassin Éducation et Formation Fécamp Lillebonne Yvetot) est proposé.

- **livret BEF** -

Pour remplir le livret, des **grilles de référence** par palier sont disponibles sur le site d'EDUSCOL.

Exemples de livrets :

- livrets d'évaluation (compétences) par cycles sur le site de l'IEN de Strasbourg 6 ([lien](#)) .
- livrets scolaires complets personnalisables en fichier excel mis en oeuvre dans le bas-Rhin ([lien](#))
- Un document de la circonscription d'Ajaccio 1 qui propose un livret de compétences bâti en liaison directe avec le socle : [lien](#)
- Le site d'INATTENDU.Grape (Groupement de Recherches et d'Action Pédagogiques Educatives) propose des livrets ([lien](#))